



**LES ENTREPRISES PAUL GAGNON INC.**  
Entrepreneur général

## GUIDE DU PROJET RÉUSSI

Un projet de construction ou de rénovation est une affaire sérieuse, qui vous engage pour longtemps. Nous avons résumé dans la liste suivante les points qui méritent une attention particulière à chacune des étapes, afin de vous assurer une bonne mise en œuvre et de faciliter le suivi du projet.

- 1** Exigez un entrepreneur titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), garantie de sa solvabilité.

---

- 2** Assurez-vous que chacun des entrepreneurs soumissionnaires possède les qualifications requises pour prendre en charge vos travaux.

---

- 3** Demandez des références de précédents clients et des associations auxquelles votre entrepreneur est affilié (APCHQ, ACQ, etc.).

---

- 4** Exigez de l'entreprise qu'elle produise des preuves d'assurances valides et suffisantes pour les travaux à effectuer.

---

- 5** Veillez à ce que la soumission détaille toutes les tâches requises à chaque étape des travaux.

---

- 6** Assurez-vous que l'entrepreneur fait appel à des sous-traitants sérieux, car eux aussi seront des artisans de votre projet.

---

- 7** Vérifiez que le chantier est toujours propre et sécuritaire.

---

- 8** Maintenez le contact avec l'entrepreneur et rendez-vous souvent sur le chantier, ce qui vous permettra d'apporter d'éventuels correctifs.

---

- 9** Exigez des matériaux et une exécution de qualité pour l'ensemble des travaux.

---

- 10** Démontrez votre implication en faisant partie de l'équipe.